



## Renseignement sur mes droits

Par **ninine**, le **04/07/2009** à **11:32**

Lorsque nous avons achetés notre maison ,  
mon mari et moi avons fais une donation au dernier vivant.  
Mon mari est décédé en 2002, j'aurais voulu savoir si mes enfants peuvent s'opposer à  
certaines choses tel que:

La commune veut élargir la route et acheter un morceau de mon terrain non-constructible.  
Elle veut mettre les fils électrique sous terre ainsi que le téléphone.

Mes enfants ont-ils le droit de s'opposer à ce projet en tant qu'heritié alors que je suis  
d'accord ?

Pour ne pas que la commune empiete sur mon terrain, un de mes enfants, veut mettre des  
piquets de cloture pour borner mon terrain,  
a t-il le droit sans mon autorisation ?

Merci d'avance pour vos réponses  
Cordialement